

Formation LADIR des directrices et directeurs

Le règlement intérieur de l'école




**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Programme

- ❖ Le cadre institutionnel
- ❖ L'élaboration et l'actualisation du règlement intérieur de l'école, le présenter au conseil d'école;
- ❖ Une mise en œuvre cohérente du règlement intérieur par tous les adultes ; présentation et explication aux parents ;
- ❖ La dimension éducative du règlement intérieur ;
- ❖ Respect des principes de neutralité et de laïcité et dialogue avec les élèves, les familles et les partenaires en cas de non-respect de ces principes

Le cadre institutionnel

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est le **premier vecteur d'un climat scolaire serein** pour l'ensemble de la communauté éducative ; il est établi et revu annuellement par le conseil d'école.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code de l'éducation : articles L401-1 à L401-4 ; articles D411-1 et D411-2

Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques

Circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014



Le référentiel métier du directeur

B.O.

Bulletin officiel spécial n° 7 du 11 décembre 2014

Règlement intérieur de l'école

Le directeur organise l'élaboration du projet de règlement intérieur de l'école en référence au règlement type départemental des écoles et dans le cadre des instructions données par l'IA-Dasen pour son actualisation ; il soumet le projet de règlement intérieur au vote du conseil d'école, en assure la diffusion et l'affichage ainsi que la présentation aux parents des élèves nouvellement inscrits.

Le directeur veille au respect du règlement intérieur par tous les membres de la communauté éducative, avec le concours de tous les personnels de l'école.

Règlement intérieur de l'école

- coordonner l'élaboration et l'actualisation du règlement intérieur de l'école, le présenter au conseil d'école ;
- veiller à une mise en œuvre cohérente du règlement intérieur par tous les adultes ; en assurer la présentation et l'explication aux parents ou aux personnes responsables des élèves ;
- impulser une utilisation éducative du règlement intérieur ;
- faire respecter les principes de neutralité et de laïcité dans l'école et savoir conduire le dialogue avec les élèves, les familles et les partenaires en cas de non-respect de ces principes.

Qu'est-ce que le règlement intérieur ?

Un texte normatif

- Il **définit les règles** qui régissent la vie quotidienne dans l'école. Chaque adulte doit pouvoir s'y référer pour légitimer son autorité, en privilégiant la responsabilité et l'engagement de chacun.
- Il rappelle les **principes fondamentaux du service public de l'éducation** et en précise les modalités d'application dans l'école.
- Il sert de **fondement aux décisions** du directeur d'école.

Un texte éducatif

- Le règlement intérieur **place l'élève en situation d'apprentissage** de la vie en société et de la citoyenneté, en le rendant **progressivement responsable** de ses comportements. Sa mise en œuvre est étroitement **liée à l'action pédagogique de l'école**.

Un texte informatif

- Il **précise les droits et les obligations** des membres de la communauté éducative,
- Il rappelle le **principe de l'école inclusive**, en précisant les principaux droits et devoirs qui y sont attachés ,
- Il **explique le fonctionnement** de l'école.
- Il comporte les **modalités de transmission des valeurs et des principes de la République** ([article L. 111-1-1](#) du code de l'éducation), respecte la [convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989](#) et la [déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789](#). Il est recommandé de joindre la Charte de la laïcité à l'École ([circulaire n° 2013-144 du 6 septembre 2013](#)) au règlement intérieur.

En cela il constitue aussi un outil informatif permettant de **faciliter les rapports entre tous les acteurs de la communauté éducative**. Il est important qu'il soit rédigé dans un **langage simple et accessible à tous**. Le règlement intérieur de l'école est **communiqué au maire** de la commune ou au président de l'EPCI dont elle relève. Le règlement intérieur de l'école est **affiché dans l'école dans un lieu facilement accessible aux parents**.

L'élaboration et l'actualisation du règlement intérieur de l'école, la présentation au conseil d'école

Comment l'établir ?

Une élaboration encadrée

Le règlement intérieur est un texte normatif ; il doit donc respecter le principe de la hiérarchie des normes et, à ce titre, être conforme aux textes internationaux ratifiés par la France ainsi qu'aux dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires en vigueur.

- Dans chaque département, un règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques est arrêté par le directeur académique, après consultation du CDEN (conseil départemental de l'éducation nationale). Ce règlement type départemental **fournit un cadre et des orientations** pour la rédaction et le règlement intérieur de chaque école.
- Le règlement type départemental s'appuie sur la circulaire n°2014-088 du 9-07-2014. Des modifications réglementaires ont été apportées en 2019 (scolarisation obligatoire à 3 ans) et 2023 (respect des principes de la république et protection des élèves).

Une élaboration concertée

- Le règlement intérieur **place l'élève en situation d'apprentissage** de la vie en société et de la citoyenneté, en le rendant **progressivement responsable** de ses comportements. Sa mise en œuvre est étroitement **liée à l'action pédagogique de l'école**.
- Le directeur organise l'élaboration du projet de règlement intérieur de l'école ou sa révision annuelle **par une large concertation de la communauté éducative**.

Le contenu du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école comporte un **rappel des principes fondamentaux du service public de l'éducation.**

Il précise **les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun.**

Il définit les **règles qui régissent la vie quotidienne** dans l'école.

Le contenu du règlement intérieur (Circ. 2014)

- 1. Préambule** - Le règlement intérieur de l'école **rappelle dans son préambule les principes fondamentaux du service public de l'éducation** :
 - principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité ;
 - devoir d'assiduité et de ponctualité,
 - devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité ;
 - respect de l'égalité des droits entre filles et garçons ;
 - protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale ;
 - respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves comme un des fondements de la vie collective.
- 2. Il prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective** qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école.
 - Il **rappelle les règles de civilité et de comportement**. Il ne saurait en aucun cas se réduire à un énoncé des obligations des seuls élèves. Au contraire, il doit **permettre de créer les conditions** de prise en charge progressive par les élèves eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités.
 - Il détermine, notamment, **les modalités** selon lesquelles sont mis en application :
 - le **respect des principes fondamentaux** rappelés ci-dessus ;
 - le **devoir de tolérance et de respect d'autrui** dans sa personne et ses convictions ;
 - les **garanties de protection contre toute agression physique ou morale** et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence.
 - Le règlement intérieur de l'école détermine les **modalités d'application de l'obligation d'assiduité** mentionnée à l'article L. 511-1. Il précise, notamment, les conditions dans lesquelles les absences des élèves sont signalées aux personnes responsables.

Le contenu du règlement intérieur (suite)

Il précise :

- les **horaires** de l'école et les dispositions prises pour en assurer le respect ;
- les **modalités d'information des parents** et l'organisation du **dialogue** entre les familles et l'équipe pédagogique ;
- les **règles d'hygiène et de sécurité**, enseignées aux élèves, qu'ils doivent pratiquer à l'intérieur de l'école
- l'**usage restreint ou l'interdiction de certains objets personnels** (objets dangereux, objets fragiles ou onéreux, téléphone portable, écharpes, etc.)
- les dispositions prises pour **prévenir le harcèlement** entre élèves ;
- Le règlement intérieur de l'école comporte **un chapitre consacré à la discipline des élèves qui indique des réprimandes et des punitions de nature différente en fonction de l'âge de l'élève**, ainsi que **des mesures positives d'encouragement**. Le recours à ces mesures doit toujours avoir une visée éducative, ce qui suppose une adaptation à chaque situation. Il précise notamment qu'à aucun moment un élève ne peut être laissé seul et sans surveillance.
- Les modalités **d'organisation des soins et des urgences** sont annexées au règlement intérieur.

Le règlement départemental type de l'Isère (Mars 2019)

PREAMBULE

1- Organisation et fonctionnement des écoles primaires

- 1.1 Admission et scolarisation*
- 1.2 Organisation du temps scolaire et des activités pédagogiques complémentaires*
- 1.3 Fréquentation de l'école*
- 1.4 Accueil et surveillance des élèves*
- 1.5 Le dialogue avec les familles*
- 1.6 Usage des locaux, hygiène et sécurité*
- 1.7 Les intervenants extérieurs à l'école*

2 - Droits et obligations des membres de la communauté éducative

- 2.1. Les élèves*
- 2.2 Les parents*
- 2.3 Les personnels enseignants et non enseignants*
- 2.4 Les partenaires et intervenants*
- 2.5 Les règles de vie à l'école*

3- Le règlement intérieur de l'école

- 3.1 Les principes*
- 3.2 Le contenu du règlement intérieur d'une école*
- 3.3 Son utilisation*
- 3.4 Le cadre de l'élaboration du règlement intérieur des écoles*

Le règlement intérieur de mon école

Grille auto-diagnostique

Une mise en œuvre cohérente du règlement intérieur par tous les adultes ; présentation et explication aux parents

Une mise en œuvre cohérente du règlement intérieur par tous les adultes ; présentation et explication aux parents

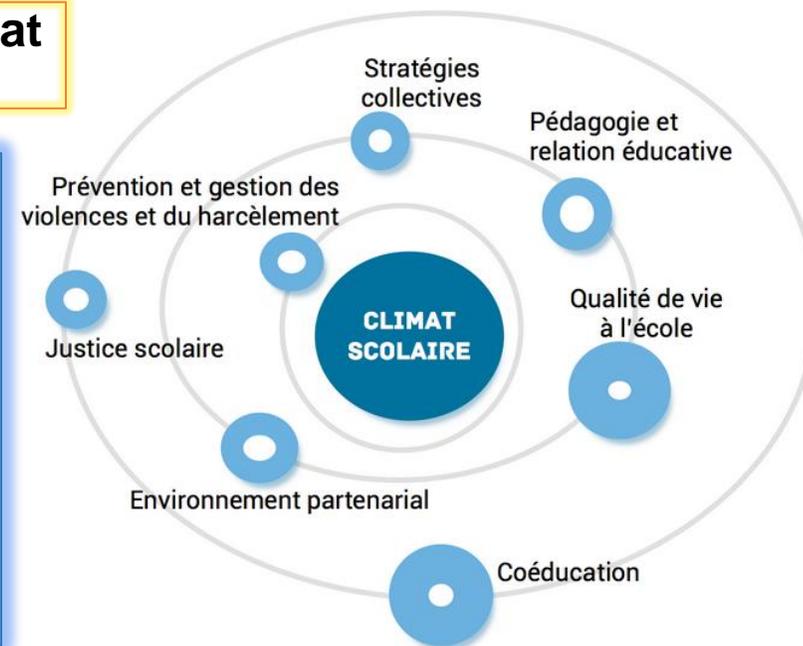
- Le règlement intérieur, en délimitant clairement les rôles et responsabilités de chacun, permet de donner un cadre favorable à l'exercice de relations équilibrées entre les acteurs de la communauté éducative.
- Une mise en œuvre pédagogique et cohérente du règlement intérieur au sein des classes et de l'école contribue à sa lisibilité au quotidien, pour les élèves, les parents et les personnels et favorise un cadre éducatif partagé.
- Le directeur d'école, de par sa responsabilité vis-à-vis de son élaboration et sa mise en œuvre, renforce sa position centrale et son autorité dans la prise de décisions. Même non signé par les parents, le règlement intérieur s'impose à tous.
- Le point essentiel à mettre en avant, dès le début d'année, concerne la communication du règlement intérieur à tous les acteurs.

Une mise en œuvre cohérente du règlement intérieur par tous les adultes ; présentation et explication aux parents

Le règlement intérieur de l'école est le **premier vecteur** d'un **climat scolaire serein** pour l'ensemble de la communauté éducative.

Des leviers :

- Dynamique d'équipe
- Un cadre clair et un apprentissage des compétences psychosociales
- Des stratégies pédagogiques et éducatives
- Un lien de confiance : école-famille, école-partenaires
- Une mesure régulière du climat scolaire



Le guide climat scolaire

Des cadres :

- Education morale et civique
- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Projet d'école
- PEDT (projet éducatif de territoire)
- Site « La Mallette des parents »

AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE A L'ECOLE PRIMAIRE



Agir avec un cadre et des règles explicites et explicitées

Parmi les sept facteurs déterminants du climat scolaire, la référence à un cadre et à des règles explicites constituent un facteur protecteur puissant.

Trois entrées sont proposées : **s'informer** pour connaître les données de la recherche sur le sujet, les principes et facteurs favorisant, **agir** pour envisager les pistes et les modalités possibles de travail dans chaque école, **s'inspirer** pour regarder ce qui se fait dans d'autres écoles, académies ou pays.

S'informer

Quel est le lien entre climat scolaire et règlement intérieur ?

Le climat scolaire est lié à la clarté des règles et au sentiment de justice scolaire (Soule, 2003). Statistiquement, l'un des facteurs les plus explicatifs de l'augmentation de la victimation est l'injustice dans l'application des règles.

Le partage par les adultes d'une même conception des règles de vie est essentiel.

Les punitions concernent essentiellement les garçons ainsi valorisés comme « forts » et « dominants ». Etre puni devient ainsi un motif de valorisation dans le groupe de pairs (Ayrat, 2007).

La référence à un cadre explicite

Les règles deviennent fondamentales et valorisées : on ne respecte pas les règles pour ne pas être puni mais parce qu'on en comprend l'utilité sociale.

Environ 75% des élèves peuvent adhérer à la règle et au cadre, moyennant une explicitation via des mises en situation et du dialogue (dilemmes moraux...)

Environ 15% des élèves répondent à une intervention concertée, souvent pluri-professionnelle

Environ 5% des élèves relèvent de prises en charge spécifiques et nettement différenciées (E. Royer, 2011).

Sentiment de justice et justice scolaire

Renforcement négatif : Une application disproportionnée de la punition aboutit à un renforcement des comportements négatifs.

Renforcement positif : La réponse éducative fait appel à la réparation dans un appel à la responsabilité des actes commis, à la valorisation des progrès en termes de comportements.

Développer une communauté juste s'appuie sur une communauté scolaire dans laquelle élèves et adultes sont garants des règles de vie et des processus les régissant.

AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE A L'ECOLE PRIMAIRE



En quoi le règlement intérieur constitue le premier élément d'apprentissage de la citoyenneté et de la référence au droit?

La citoyenneté n'est pas seulement un problème de connaissances déclaratives mais repose aussi sur la construction de compétences sociales. L'éducation civique a eu tendance à se focaliser sur les connaissances plus que sur les compétences nécessaires au développement de la citoyenneté et du vivre ensemble. Pourtant, des études révèlent qu'un apprentissage des compétences sociales entraîne sur une période de 3 à 5 ans une diminution de la violence et une augmentation des résultats scolaires.

Le règlement intérieur construit avec les élèves, réinterrogé avec eux à l'occasion de l'examen de situations concrètes, constitue une référence explicite.

Principes et facteurs favorisants

- Tous les adultes de l'école devraient travailler ensemble sur ces notions pour se les approprier et en faire des références communes...
...pour s'assurer du respect de l'état de droit, des valeurs républicaines
- Tous les adultes de l'école sont les garants de ce cadre protecteur pour tous...
... pour respecter et faire respecter les règles
- Chaque enfant doit se sentir protégé par le cadre et par le groupe...
...pour prévenir les phénomènes de harcèlement
... pour devenir « sujet » et avoir sa place, pour prévenir tout acte violent sur autrui
- Les parents connaissent ce cadre explicité par l'équipe éducative ...
...pour favoriser la confiance, pour lever les peurs et donc assurer le bien être ou le mieux-être de tous



AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE A L'ECOLE PRIMAIRE



Agir

Des règles explicitées, un cadre clair et protecteur pour tous

Actions et pratiques favorables

Dans l'école

- **Le projet d'école** : faire une place au cadre de l'école et aux conditions favorisant un « bon » climat scolaire.
- **Les réunions de rentrée** qui présentent le cadre scolaire aux parents
- **Une régulation régulière en équipe sur toute l'année scolaire** :
- Le directeur impulse la réflexion collective et donne une ligne précise à atteindre (cf. fiche sur la place de chacun)
- Se mettre d'accord en début d'année est nécessaire et indispensable mais non suffisant, prévoir un temps de régulation, afin de réinterroger ce cadre, est un facteur de cohésion
- Les décisions prises en collectif et actées ne peuvent être remises en cause même si un membre de la communauté éducative ne s'y retrouve pas
- **Suggestion** : a posteriori, partir d'événements perturbant les conditions de vie habituelles de l'école pour les interroger en collectif, saisir le point de vue de chacun, y compris des élèves et se mettre d'accord sur son traitement au regard du cadre.
- Proposer des réunions partenariales autour du règlement intérieur, travail avec la mairie, pour intégrer les agents de service, le personnel qui encadre la cantine, les associations...
- Le conseil d'école pour associer la municipalité et lui permettre d'explicitier son rôle (ATSEM, agents de service, centres de loisirs sur le temps périscolaire...accompagnement et surveillance de la restauration...) dans la contribution à la constitution du cadre protecteur, pour associer les parents élus qui participent à la constitution du cadre (débat sur RI, débats sur les projets d'école.) [Cf. fiche sur la qualité des relations et l'ouverture de l'école]
- **L'affichage et des actions autour de la déclaration universelle des droits de l'homme et des droits de l'enfant dans les écoles**



AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE A L'ECOLE PRIMAIRE



Dans la classe	<ul style="list-style-type: none">- Des temps institutionnalisés (conseils de classe, « Quoi de neuf ? »...)- Des démarches coopératives (coopérative de classe, projets de classe...)- Les programmes et les compétences (liens à faire par exemple en histoire géographie, éducation civique et la « République de la classe- Confer fiches médiation par les pairs/ empathie
Avec l'élève	<ul style="list-style-type: none">- Des pratiques quotidiennes («régulation entre élèves par l'usage de » messages clairs » afin que l'élève puisse exprimer son ressenti et que des conflits ne s'installent pas)- La participation à certaines instances de l'école (délégués de classe, bureau coopérative élèves...)- Les rituels : Ceux qui, comme « toujours entrer en classe dans le calme », distinguent le temps et l'espace de la classe (consacrés aux apprentissages, féconds, écoute attentive, parole réglée, comportements adaptés...) des autres temps et des autres espaces : l'élève est protégé en tant qu'il est élève et qu'il doit travailler. Climat de travail

S'inspirer

Circulaire n° 2013-100 du 13-8-2013 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72680

Projet PRODAS Montpellier

- [Rapport d'évaluation de la formation Prodas](#)

Ambassadeurs UNESCO/ UNICEF

- [Blog Unicef éducation](#) (droits de l'enfant)
- Unicef : [dossier pédagogique/primaire/droits de l'enfant](#) (Kirikou)
- Unicef : [dossier pédagogique pour l'école primaire](#) sur les droits de l'enfant
- Unesco : [programme mondial](#) en faveur de l'éducation aux droits de l'homme
- LE GAL, Jean. *Les droits de l'enfant à l'école, pour une éducation à la citoyenneté*. De Boeck, Belin, 2002.

Le règlement intérieur d'école : un cadre à respecter, un cadre protecteur

Questions concernant les éléments contribuant à un climat scolaire positif	Que faisons-nous dans notre école à ce sujet ?	Que devons-nous faire d'autre ?
<p>Avons-nous travaillé ensemble sur le sens et le mode d'application des règles au sein de l'école ?</p> <p>Avons-nous travaillé ensemble sur le sens et le mode d'application des règles au sein des classes ?</p> <p>L'ensemble de l'équipe tient-elle un cahier d'incidents dans l'école ? Effectuons-nous un retour d'expériences en équipe sur ces incidents ?</p> <p>Avons-nous travaillé à l'harmonisation des réponses apportées au non respect des règles ?</p> <p>Les parents sont-ils informés des règles attendues à l'école ?</p> <p>Les parents sont-ils informés des punitions données par l'école ?</p> <p>Les punitions sont-elles éducatives et adaptées à chaque situation ?</p> <p>L'ensemble de l'équipe pédagogique est-elle réceptive aux sollicitations des parents pour les prises de rendez-vous ?</p> <p>Est-on assez vigilant à l'image que l'on renvoie à/de l'élève sanctionné ?</p>		

Un cadre et des règles explicites

Facteurs à risques	Facteurs protecteurs
	Instauration de normes ou d'attentes communes vis-à-vis des comportements.
Absence de règlement clair ou règlement essentiellement composé d'une longue liste d'interdictions.	Règles explicites et explicitées à partir du règlement intérieur définissant quelques repères en termes d'interdits, d'obligations et de droits qui doivent permettre la protection et l'affirmation des élèves. Si les interdits doivent être clairs, les obligations ne doivent pas en revanche être trop pointues afin de permettre un travail de reprise et d'ouvrir le champ de la parole et des valeurs.
Séquence brève (1/2 heure) visant à susciter l'établissement rapide de quelques règles de conduite dirigées par l'adulte.	Participation des élèves à la production de règles à travers une proposition d'apprentissage très structurée.
Punitions appliquées de manière arbitraire ou différente en fonction de l'adulte présent. Recours aux punitions collectives.	Règles appliquées de manière équitable et respect des principes du droit démocratique (contradictoire, décision différée, droit de recours...) Responsabilisation : « chacun est garant de... ».
Laxisme et laisser-faire, banalisation des passages à l'acte, pratique d'évitement.	Autorité et responsabilité assumées – transgressions des interdits ou des règles traitées par des punitions et des réponses éducatives adaptées.
Comportements individualistes.	Renforcement des comportements pro-sociaux.



POUR UNE JUSTICE EN MILIEU SCOLAIRE PRÉVENTIVE ET RESTAURATIVE DANS LES COLLEGES ET LYCEES

Bien qu'à destination du 2nd degré, des éléments peuvent être largement utiles pour le 1^{er} degré, notamment la première partie.

I. DROITS, DEVOIRS ET REGLES POUR VIVRE ENSEMBLE

P.1

<i>1.1. Comprendre et transmettre la réciprocité entre droits et devoirs pour faire société, pour faire école</i>	1
1.1.1. La place des Droits de l'Homme et du citoyen dans l'école	1
1.1.2. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant et l'Education Nationale	2
1.1.3. Le rapport entre les règles du vivre ensemble en milieu scolaire et la citoyenneté	4
1.1.4. Les facteurs du climat scolaire pour la qualité de vie de tous les membres de la communauté scolaire : personnels, élèves et parents	7
1.1.5. Quelle forme d'autorité peut être efficace en termes d'éducation ?	8



Droits et devoirs :

- les droits et devoirs réciproques : partir du règlement de l'école ou des représentations des enfants ;
- les règles de politesse et de civilité partagées entre adultes/enseignants et enfants/élèves.

Rapports à l'autre et à soi :

- savoir respecter l'autre ;
- l'égalité filles/garçons : les représentations sexuées des rôles et compétences, les relations filles/garçons dans la classe, dans la cour, le respect du corps et de l'intimité ;
- l'environnement physique et matériel de l'école (restauration, toilettes, couloirs, ...), le respect des lieux de vie, la propreté, etc.
- le respect du principe de laïcité.

Apprendre à l'école :

- les processus d'apprentissage : apprendre est intéressant, passionnant, amusant mais requière des efforts et de la persévérance ;
- les modalités pédagogiques qui induisent les principes de solidarité et de responsabilité.

Le rôle du jeu à l'école :

- les aspects pédagogiques et ludiques du jeu ;
- le cadre dans lequel les jeux peuvent prendre place : jeux de détente entre pairs, pendant la récréation, jeux de recherche, jeux d'esprit, jeux pour mémoriser et automatiser, etc.

La sécurité et l'accueil à l'école :

- la sécurité et la protection, le harcèlement, les jeux dangereux, les jeux interdits ;
- l'hygiène de vie, la part du sommeil et des activités physiques, la place de la prévention en matière de santé, le rôle de la nutrition ;
- l'accueil des parents et des élèves, avant et après la classe.

Etudes de cas

Comment agissez-vous dans ces situations :

Situation 1

Un parent vous adresse un mail, il ou elle remet en cause la pédagogie de l'enseignant de sa fille, lui reprochant d'effectuer trop de sorties scolaires au détriment des apprentissages de la classe.

Situation 2

Un parent arrive systématiquement avec 5 à 10 minutes de retard le lundi matin et le mercredi matin. Si vous n'ouvrez pas, il sonne avec insistance jusqu'à ce qu'on lui ouvre la porte. Il s'emporte en vous disant que son enfant met du temps à se préparer et qu'il (le parent) doit aller travailler.

Situation 3

Un parent vous reproche d'avoir confisqué la montre connectée de son enfant alors qu'il la montrait à ses copains en récréation. Rien n'est noté à ce sujet dans le règlement intérieur.

Situation 4

Un élève de CM2 a donné un violent coup de pied dans la porte sous le coup de l'énervement. L'enseignant a demandé à l'élève de s'excuser devant toute la classe. Ses parents vous demandent un rendez-vous. Ils arrivent avec le règlement intérieur.

Situation 5

Une mère d'élève vous demande un rendez-vous. Il accuse l'enseignante de sa fille, élève en CM1, et les élèves de la classe d'être racistes.

Situation 6

Il fait chaud, l'AESH arrive à l'école avec un tee-shirt sans manche, On voit son tatouage, une grande croix.

Situation 7

Un élève de grande section en situation de handicap est sujet à des crises de frustration intenses lors desquelles il ne se maîtrise pas. Il a donné un coup de pied à l'AESH.

Règlement intérieur – La sanction éducative



[Eirick Prairat - La sanction en éducation \(4'07\)](#)

Partage de pratiques :

- Quels leviers ?
- Quelles difficultés ?
- Quel dialogue avec les familles ?

Règlement intérieur – La sanction éducative

Principes autour de la sanction :

- Distinction entre punition et sanction ? Quelles conséquences ?
- Principe de légalité des sanctions
- Principe d'individualisation des sanctions
- Principe de proportionnalité de la sanction

Règlement intérieur – La sanction éducative

Des impératifs :

- La notion de faits avérés
- La proportionnalité de la sanction
- L'individualisation de la sanction
- L'explicitation auprès de la famille
- Les élèves à besoins particuliers => importance du PPS

Conclusion

Que retenons nous, collectivement ?